

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 23 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Monsieur Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY,
S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET,
E.COCQUELIN

Excusés : M.CONSTANS, A.MARQUETTE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{ER} juillet 2024

⇒ *Vote : unanimité*

DELIBERATION N° 2024/24 : SANTE COMMUNALE – PROPOSITION AXA ASSURANCES

Monsieur le Maire et son Conseil ;

Après avoir entendu l'exposé du représentant de la société AXA qui propose, dans le cadre du dispositif « Santé Communale », des tarifs promotionnels concernant la complémentaire santé, 20% pour les retraités, 20% pour les TNS, agricoles ou non agricoles, 10 % pour les autres catégories sous couvert de la signature d'une convention avec la Commune ;

Après avoir expliqué que la signature de cette convention n'implique aucun engagement financier de la Commune. Le rôle principal de celle-ci étant un rôle d'indicateur, c'est-à-dire de communiquer de façon efficace cette information aux Budossais (petit journal, site internet, réunion...). Aucune exclusivité ne sera demandée à la Commune qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente ou d'une autre forme pour favoriser la couverture santé de ses administrés. Le groupe AXA assurera des permanences à la Mairie et réalisera gratuitement des études personnalisées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents : POUR : 8 / CONTRE : 1 : Marie-Françoise DEJEAN / ABSTENTIONS : 4 : Franck COURBIN, Jocelyne BARRE, Brigitte MAIZERET, Elisabeth COCQUELIN :

- Valide la proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

⇒ *Vote : à la majorité*

DELIBERATION N° 2024/25 : TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE CRABOT PAULIN DEVIS EIFFAGE

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a retenu l'entreprise EIFFAGE pour intervenir sur une partie de la voie de Paulin concernant l'entretien de la voirie qui lui est déléguée sur la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire que l'entreprise intervienne également sur la portion de voie non déléguée à la CDC et qui incombe à la Commune. En effet, la partie de la voie du Crabot à Paulin est très dégradée.

Monsieur le Maire explique qu'effectuer ces travaux d'entretien en continuité des travaux de la CDC finaliserait l'entretien de la totalité de la voie et permettrait à la Commune de réaliser une économie intéressante, les tarifs appliqués seront les mêmes que pour la CDC.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 35 563 € HT / 42 675,60 € TTC. Il précise que ces travaux d'entretien sont éligibles au FCTVA.

Après délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le devis de l'entreprise EIFFAGE dans le cadre de l'entretien de la voirie non déléguée
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette prestation

⇒ **Vote : unanimité**

DELIBERATION N°2024/26 : REHABILITATION SALLE D'ACTIVITES JEAN LANTRES **ATTRIBUTION DES MARCHES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024/02 du 5 février 2024, le Conseil Municipal l'avait autorisé à engager l'opération de « Réhabilitation de la salle d'activités communale Jean Lantrès » et l'avait autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Jean-Marie BILLA, architecte, pour un montant de 3000 € HT.

Le montant des travaux s'élève à ce jour à : 74 995,64 € HT. En effet, il a été nécessaire suite au passage de la Commission de Sécurité de revoir l'enveloppe dédiée à l'électricité car une mise aux normes s'est imposée.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, le résultat est le suivant :

Lot 1	Plâtrerie Isolation	Ets ROUILLON	33190 Bagas	montant HT : 20 738,30 €
Lot 2	Chauffage Electricité	Ets JOBATEC	33720 Budos	montant HT : 26 110,34 €
Lot 3	Menuiserie Bois	TCB	33190 Loupiac	montant HT : 11 140,00 €
Lot 4	Plomberie Sanitaire	Le Plombier du Moulin	33210 Léogeats	montant HT : 2 927,00 €
Lot 5	Carrelage	Eurl CHAUDRUC	33210 St Pardon De Conques	montant HT : 3 250,00 €
Lot 6	Peinture	Les Peintures du Sauternais	33720 Budos	montant HT : 4 830,00 €
Lot 7	Traitement parquet	Les Peinture du sauternais	33720 Budos	montant HT : 6 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que l'opération a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024.

Les crédits ont été inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le montant des devis dans le cadre de la consultation en procédure adaptée pour un montant total de 74 995,64 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que les ordres de services correspondants et toutes pièces afférentes à cette opération

⇒ **Vote : unanimité**

DELIBERATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe que la délibération relative à la Prestation Sociale Complémentaire ne sera pas délibérée ce jour car le projet doit d'abord être présenté en commission du Comité Social Territorial du CDG33. Il s'agit donc aujourd'hui de se positionner sur le montant de la participation de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération n°2024/09 du 18 mars 2024, a donné mandat au CDG 33 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Le 10 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a délibéré et au regard d'analyse des offres et du classement a attribué :

- La convention de participation pour le risque santé au groupe « MNFCT (Alternative courtage),
- La convention de participation pour le risque prévoyance à « TERRITORIA MUTUELLE ».

La convention de participation santé et prévoyance sera signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il convient maintenant de se concerter pour déterminer le niveau de participation financière de la collectivité.

Après concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents projette d'attribuer :

- En ce qui concerne le risque santé, 50% de la cotisation versée par l'agent par mois en respectant un minimum de 15€
- En ce qui concerne le risque prévoyance, 50% de la cotisation versée par l'agent par mois en respectant un minimum de 7 €

L'ensemble du Conseil Municipal s'étant à présent positionner, le projet de délibération reprenant ces conditions sera soumis au Comité Social Territorial pour passage en commission le 29/10/2024.

Dès retour de l'avis favorable du CST la délibération sera présentée au vote du prochain conseil municipal.

DELIBERATION N°2024/27 : COLLEGE TOULOUSE LAUTREC DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège Toulouse Lautrec de Langon a adressé une demande de subvention pour le financement d'un voyage scolaire à Londres, du 20 au 23 janvier 2025.

Il précise qu'1 enfant de Budos est concerné par ce voyage dont le coût s'élève à 500 € par élève (transport, hébergement, activités).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal :

- Accorde une subvention 50 € au collège Toulouse Lautrec dans le cadre du financement d'un voyage scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention et à signer toute pièce afférente à cette demande

⇒ **Vote : unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Dates des prochaines manifestations sur la Commune : octobre rose, théâtre, marché de Noël, repas des aînés.
- Rendez-vous du 16 septembre avec les Restaurants du Cœur : la Commune accueillera prochainement un camion itinérant près de la salle polyvalente. Ce camion permettra la distribution de colis alimentaires destinés aux bénéficiaires éloignés des grands centres et qui peuvent rencontrer des problèmes de mobilité.
- Le service prévention et Gestion des déchets de la communauté de commune Convergence Garonne propose de participer à un Concours inter-écoles de collecte de textiles, du 7 octobre au 8 novembre 2024. L'objectif de ce concours est de sensibiliser les enfants et leurs familles au tri, au recyclage et à la réduction des textiles et plus généralement des déchets. La collecte des textiles aura lieu du 7 octobre au 8 novembre. Le prix à gagner est une visite du centre de tri du Relais à Bordeaux ainsi que des ateliers de sensibilisation.

Ainsi s'achève la réunion.
Séance levée à 20h00.

Le Maire,

Didier CHARLOT